



document de synthèse

Atlas des paysages d'Ariège - Pyrénées



Conseil Général de l'Ariège - 2006

Document réalisé à l'initiative du Conseil Général de l'Ariège
par Alain Mazas, paysagiste DPLG,
Michel Collin, paysagiste DPLG et Alain Boëmare, géographe

Éditorial

Synthèse de l'évolution de l'Homme et de son milieu, le paysage est porteur de valeurs et d'identités qui lui confèrent son caractère de patrimoine collectif. C'est ainsi dans la volonté de répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire et de la préservation du cadre de vie, dans le respect de notre patrimoine, que le Conseil Général a engagé la réalisation d'un inventaire des paysages, qui s'inscrit dans la démarche « Agenda 21 » qu'il a initiée.

Ce livret est constitué d'extraits de l'Atlas des Paysages disponible en CD-ROM. Il est le fruit d'un travail collectif initié en 2001 qui n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide des financeurs, la Région Midi-Pyrénées, l'Etat et l'Europe. La réflexion a été considérablement enrichie grâce aux participations des Services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, Direction Départementale de l'Equipement, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), mais aussi du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Ariège, de l'Office National des Forêts, de la Fédération Pastorale de l'Ariège et du Syndicat de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Qu'ils soient ici remerciés pour leur contribution.

Le challenge de cet inventaire des paysages ariégeois résidait dans un triple objectif. Tout d'abord constituer un outil de connaissance partagé qui révèle les identités de nos territoires et qui puisse être le support d'une sensibilisation des



citoyens. Ensuite définir un outil d'aide à la décision en réponse à la responsabilité croissante des acteurs en matière d'aménagement de l'espace. Enfin, cet atlas doit devenir un support de dynamiques locales de développement par la valorisation de nos paysages.

Cette plaquette reprend les éléments essentiels de l'atlas réalisé. Elle en est ainsi l'invitation à approfondir l'analyse par la consultation du CD-ROM. A chacun de s'approprier cette réflexion pour poursuivre, au plus près du terrain, la démarche initiée.

Nous sommes tous acteurs et observateurs de nos paysages. Leur valorisation est donc l'affaire de tous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Augustin Bonrepaux', written in a cursive style.

Augustin BONREPAUX,
Président du Conseil Général de l'Ariège

Sommaire

•❖ Éditorial.....	1
•❖ Données géographiques.....	4-11
•❖ Les facteurs d'évolution, les tendances actuelles.....	12-21
•❖ Les enjeux d'aménagement des paysages.....	22-29
•❖ Description des types de paysages.....	30-51
•❖ Les paysages de l'Ariège, un patrimoine à mettre en valeur.....	52-53
•❖ Annexes.....	54-56



Présentation générale du département

Atlas des paysages

superficie : 4 890 km²

population : 137 200 hab. (Sce RGP 1999)

densité de population : 28 hab./km²,
(Région Midi-Pyrénées : 56 hab./km²,
France métropolitaine 108 hab./km².)

Préfecture : Foix (9 100 hab.)

Sous-préfectures : Pamiers (13 400 hab.)
et Saint-Girons (6 250 hab.).

Situation géographique du département

Le département de l'Ariège s'étend de la bordure sud de la plaine toulousaine aux sommets des Pyrénées.

La montagne, qui couvre une très large moitié sud du département, a une influence prépondérante sur ses caractéristiques socio-économiques.

Les zones urbaines du Grand Sud-Ouest

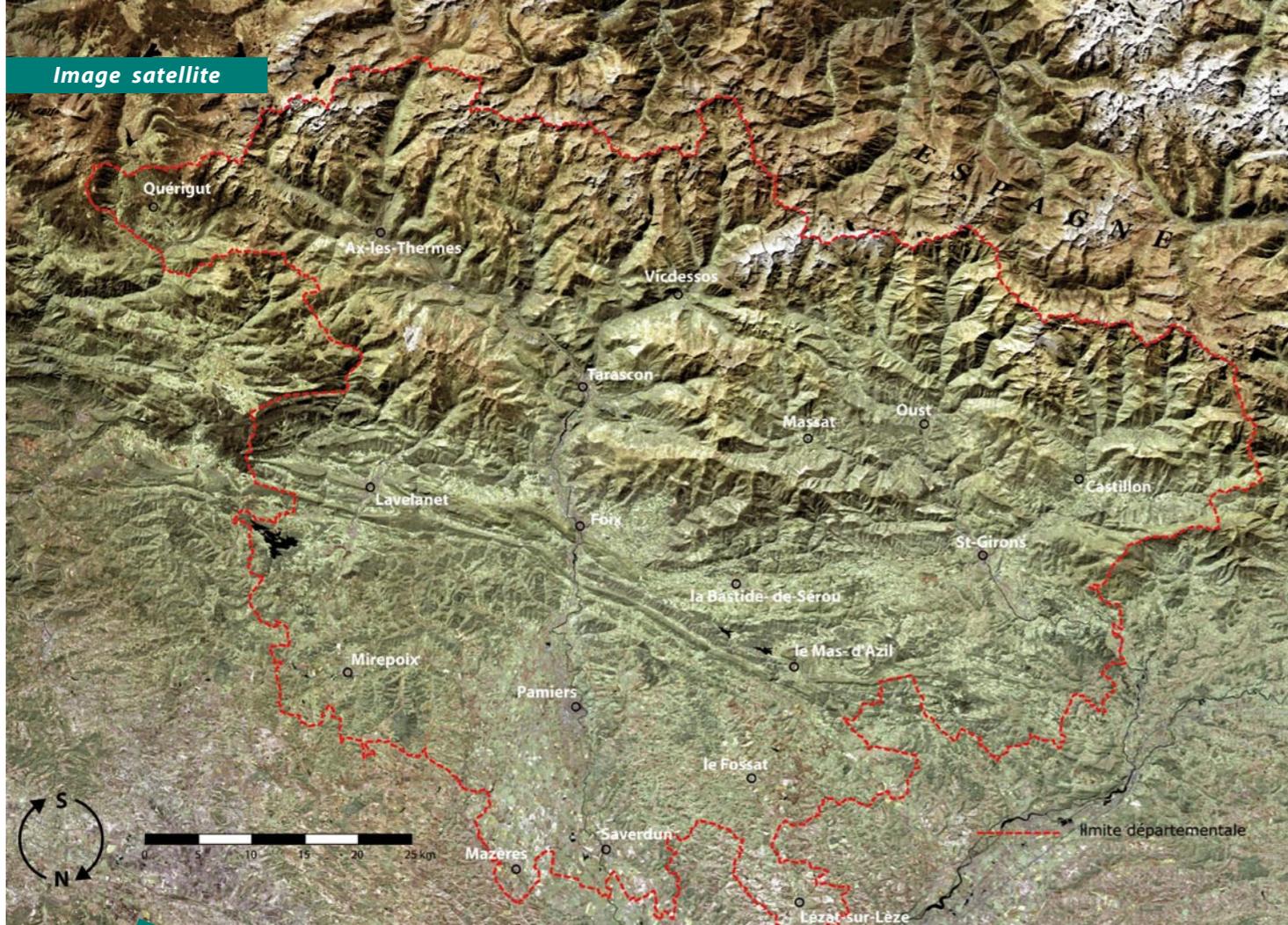


Conseil Général de l'Ariège - Atlas des paysages - 2005 - Cartographie : A. Boëmare

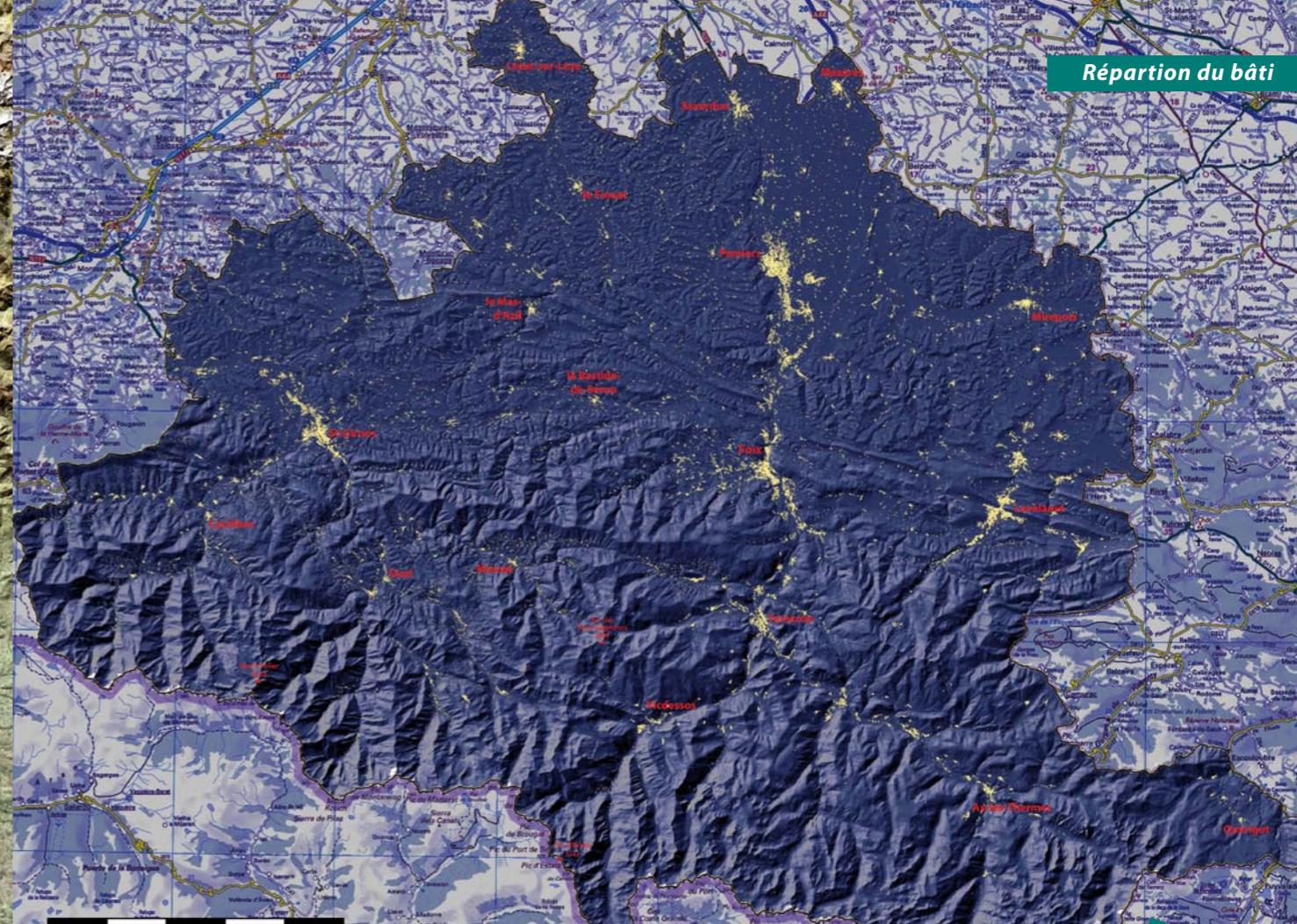


Le département de l'Ariège

Image satellite



Répartition du bâti



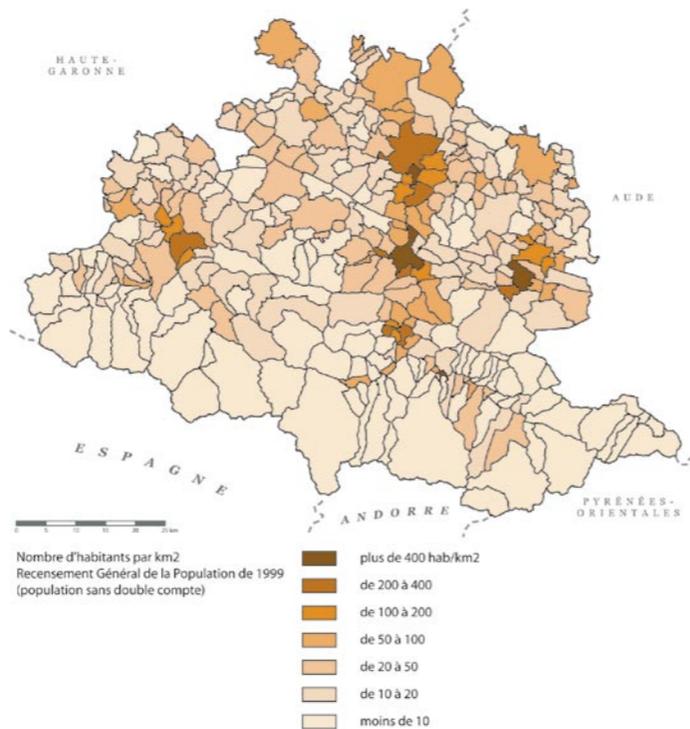
Principales caractéristiques socio-économiques

L'Ariège, comme tous les départements ruraux français, a connu un dépeuplement rapide du milieu du XIX^e siècle jusqu'aux années 70.

Depuis, la population s'est stabilisée grâce aux nouveaux arrivants, mais souvent ceux-ci s'installent en Ariège à l'âge de la retraite.

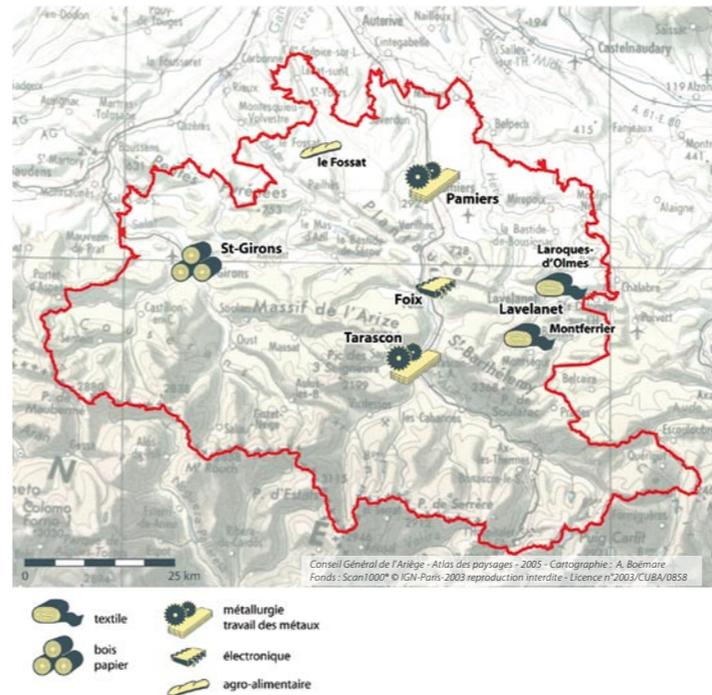
La population paysanne a partout reculé, en montagne par disparition des exploitations les plus défavorisées - les terres ont été abandonnées - en plaine par concentration des exploitations - la même surface agricole est cultivée par un plus petit nombre d'agriculteurs.

Densité de population



Conseil Général de l'Ariège - Atlas des paysages - 2005 - Cartographie : A. Boismare
Scan250 © IGN-Paris-2001 reproduction interdite - Licence n°2001/CUBA/0379
BD TOPO*Pays © IGN-Paris-2001 reproduction interdite - Licence n°2001/CUBA/0422

Répartition des principales activités insustrielles



L'activité industrielle a été très importante en Ariège, issue d'une tradition s'appuyant sur les ressources naturelles du département - minerais, bois, énergie hydraulique - elle était organisée autour de 3 secteurs principaux : la métallurgie, le textile, et, dans une moindre mesure, l'industrie papetière.

Ces secteurs, vulnérables tant par leur spécialisation que par leur sensibilité aux fluctuations des cours des matières premières ont été durement touchés lors des crises industrielles des années 70 et 80.

Richesse du patrimoine et potentiel touristique

Diversité des milieux naturels et faible densité de population favorisent l'expansion du tourisme vert et des activités de pleine nature sur la vaste partie montagnarde du département.

Toutes ces activités touristiques sont indissociables des attraits du patrimoine culturel. Les périodes les plus richement représentées sont la Préhistoire avec les célèbres grottes de Niaux et du Mas d'Azil, et le Moyen Âge avec les bastides, les grands édifices religieux et les vestiges de châteaux célèbres comme Foix ou Montségur.

Principaux sites touristiques



Paysage et qualité de la vie

On voit clairement dans ce contexte l'intérêt que représente pour le département son cadre de vie attractif. La qualité des paysages soutient l'activité touristique, motive l'arrivée de nouveaux habitants et, c'est sans aucun doute là l'essentiel, offre aux Ariégeois une qualité de vie exceptionnelle.

Les paysages ariégeois au siècle des Lumières

La découverte des paysages de l'Ariège s'est inscrite dans le mouvement général de redécouverte de la nature dont Jean-Jacques Rousseau fut l'initiateur au XVIII^e siècle avec son roman culte, *La Nouvelle Héloïse*. Aux deux courants de l'exploration scientifique et de la **cure thermale**, consacrés par la valeur stratégique du massif pyrénéen et la qualité légendaire de ses eaux thermales, allait s'en ajouter un autre, celui du **voyage romantique** et de la célébration des grandes émotions suscitées par les paysages pyrénéens. Les noms de Chateaubriand, Hugo, Vigny et plus tard de Baudelaire, Sand, Flaubert et Dumas, restent indissolublement liés à cette célébration. Le ressort profond de ce voyage était déjà le désir d'évasion et de ressourcement dans un autre monde que celui des «embarras» de la ville. C'était le monde des vallées pyrénéennes soigneusement terrassées, irriguées et embocagées par une population qui n'avait jamais été aussi nombreuse, et dont les nouveaux venus savaient apprécier **le caractère agreste et bucolique**. Mais c'était surtout celui des montagnes les plus hautes, découvertes non seulement comme accessibles mais aussi comme **grandioses, voire sublimes**. Les pics, les lacs, les torrents et les cascades des hautes vallées et des vastes estives exerçaient désormais une fascination redoublée par les plaisirs mêlés d'appréhension de l'ascension, puis de la contemplation des magnifiques panoramas qu'elle permettait de découvrir.



▲ Le lac de Bethmale au début du siècle dernier, tel qu'en lui-même on le visite encore.



▲ Le lac de Laurenti et le Roc Blanc, joyaux du Donezan, en 1913. Ils abritent aujourd'hui l'un des plus beaux peuplements de pins à crochets de l'Ariège.



◀ Une vue du Montcalm et de ses paysages sublimes en 1913, à partir d'un des nombreux chemins empierrés de la soulane de Vicdessos, sur Orus.



◀ Les paysages agrestes et bucoliques d'Ussat-les-Bains en 1854. Gravure de Boucoiran.

◀ La vallée de l'Aston en 1913, mise en scène par les trois motifs premiers du pittoresque, la pierre, l'eau vive et l'arbre.

La montagne sous l'effet des crises du XIX^e siècle

La beauté des paysages découverts par l'élite romantique dans les premières décennies du XIX^e siècle avait été largement favorisée par le retour de la paix, l'amélioration de l'hygiène, la suffisance de l'alimentation et l'exploitation des ressources naturelles de la terre, de l'eau et de la forêt. Mais cet équilibre ne résista pas aux crises qui secouèrent le pays à partir du milieu du siècle. Ce fut en premier lieu la **fermeture de la mine de fer de Rancié**, la première d'Europe et le plus grand trésor des Pyrénées depuis le XVII^e, puis la **perte de marchés** due à l'essoufflement de l'industrie traditionnelle des forges catalanes, enfin la **famine** due à la maladie de la pomme de terre et **les épidémies** qui s'ensuivirent, dont celle du choléra en 1854. Elles eurent pour effet d'inverser progressivement la dynamique de croissance démographique et de déclencher un **exode rural** qui ne s'est plus démenti depuis. La fin du siècle fut cependant marquée par la **révolution industrielle**, largement due à l'invention de la **houille blanche** qui relaya la force motrice de l'eau et donna un nouvel élan aux industries du textile, de la métallurgie, du papier, et plus tard du talc. Pour autant, son impact resta localisé aux grandes vallées et à quelques communes privilégiées et ne put enrayer l'exode rural et l'émigration amorcés dès le milieu du siècle. La **déprise agricole généralisée** qui en résulta ne pouvait conduire qu'à l'abandon et à la dégradation progressive des paysages laborieusement conquis sur la forêt et désormais soumis à son retour en force.



▲ L'usine du Bocard, à Eylie, dans le Biros, en 1910 et 1994. On envisage aujourd'hui une action de valorisation de ce patrimoine industriel et paysager emblématique du Couserans.



▲ Le paysage urbain et industriel de Tarascon au débouché de la vallée de Vicdessos, après la construction des hauts fourneaux (à gauche, en noir et blanc en 1920). Ils cessèrent de fonctionner en 1953 et furent relayés par l'usine d'aluminium (à droite, en couleur), créée en 1930 et en cours de fermeture.



◀ Le village de Sentein, dans le Biros, en 1910 et en 1995. Un exemple de la très puissante dynamique de reconquête des paysages agropastoraux par la forêt couseranaise.

Le XX^e siècle et les effets de la mobilité

La première moitié du XX^e siècle fut marquée par les **deux premières Guerres mondiales**. La paix revenue allait ouvrir de nouvelles perspectives grâce au **développement des infrastructures routières** et de la mobilité. L'amélioration de la **liaison Toulouse-Barcelonne** par la vallée d'Ax et les tunnels d'Envalira et de Puymorens, ainsi que le **désenclavement des vallées montagnardes** furent réalisés dans l'entre-deux-guerres et l'effort d'amélioration du réseau des routes fut activement poursuivi pendant les Trente Glorieuses. L'impact de ces équipements sur les paysages alla de pair avec **l'essor du tourisme de masse**, lui-même suivi par **les débuts de l'exode urbain**, qui pallia partiellement le déclin démographique. L'accessibilité accrue de la vaste partie montagnarde du département favorisa le développement du tourisme vert. Il motiva, outre le développement des **sentiers de randonnée**, l'aménagement de **sites de séjour, d'activités ludiques et sportives** et de **stations d'altitude** qui surent éviter la démesure et furent accompagnés par des opérations d'entretien, de restauration et de réhabilitation d'un bâti montagnard ancien très affecté par un siècle de dégradations. L'agropastoralisme déclinant fut en partie relancé par **l'arrivée de néoruraux** qui aidèrent à la **réouverture des paysages** enrichis des zones intermédiaires. Ils furent suivis par **une nouvelle génération de retraités** qui contribuèrent à la sauvegarde d'un patrimoine authentique et à la redécouverte des paysages par un tourisme désormais attaché à se rapprocher des modes de vie des terroirs et de leurs richesses culturelles.



▲ *Sur la liaison Toulouse-Barcelonne par la vallée de l'Ariège, le pic de Querforc, dépouillé par le charbonnage et parcouru par les avalanches qui menacent l'Hospitalet, en 1890 et en 1998. Les travaux de replantation furent commencés dès 1878 par le service RTM. Cent ans après ils font toujours l'objet d'une surveillance constante.*



► *La RD 137 entre le col du Portech (828m) et Moulis par la vallée de Sour, en Couserans. Un bel exemple des petites routes de désenclavement est-ouest de vallées montagnardes longtemps très isolées.*



◀ *Sur Auzat, une des nombreuses écoles d'escalade d'un pays riche en activités ludiques et sportives de montagne.*

L'évolution contemporaine des grandes vallées

Si la découverte des montagnes pyrénéennes remonte déjà à deux siècles, la découverte des paysages de la plaine de l'Ariège et du Piémont est beaucoup plus récente. Elle s'inscrit depuis trois décennies dans un mouvement général, au niveau national, de recherche de cadres de vie supérieurs à ceux de métropoles urbaines ressenties comme trop polluées et stressantes. Ce mouvement favorise désormais l'installation de résidences et d'entreprises par les ressortissants des régions les plus proches et de l'Union Européenne elle-même. Il a jusqu'à présent davantage profité aux villes qu'aux campagnes et notamment à celles de la basse vallée de l'Ariège, la plus directement et aisément accessible par la RN20 et l'A66, **Mazères**, **Saverdun** et **Pamiers**. Leur étalement a motivé de nouveaux paysages urbains, caractérisés par un desserrement prononcé des villes héritées de l'entre-deux-guerres. **Pamiers** représente aujourd'hui le type le plus développé de ces paysages, dont l'enjeu majeur reste l'invention d'une **urbanité nouvelle**. C'est dire si la recherche d'espace, de calme et de participation à la culture et à l'art de vivre local qui motivent les nouveaux venus appellent une **organisation cohérente**. Celle-ci s'impose d'autant plus que la ville de Pamiers se trouve désormais intégrée avec la ville capitale de Foix dans une même structure à vocation départementale : «L'intégration de cette structure urbaine dans un environnement de qualité s'impose ... comme facteur déterminant du développement de l'Ariège dans une réponse aux évolutions des modes de vie alliant paradoxalement culture urbaine et idéal rural» (Ariège 2020 : 28).



▲ La plaine de l'Ariège à l'horizon de Saint-Quirc en 1910 et 1996. Les photographies de la plaine datant du début du siècle dernier sont rares. Un examen attentif permet cependant de mesurer les progrès de l'urbanisation qui s'y est développée en un siècle.



▲ Mazères en 2004. Une des agglomérations de la plaine de l'Ariège auxquelles le développement de la mobilité et des communications a le plus profité.



Le développement de Foix entre les terrasses ▲ de l'Ariège et la Barguillère entre 1920 et 1995.

L'évolution contemporaine du Piémont

La **Plaine** et les **Coteaux de l'Ariège** sont désormais les deux régions agricoles majeures du pays. La Plaine est le domaine des vastes cultures industrielles irriguées. Les Coteaux, qui l'encadrent, sont le domaine des cultures céréalières, des oléagineux, des prairies artificielles et d'un élevage bovin et ovin qui concentre la majeure partie de la production laitière du département. Les paysages de ces deux régions s'organisent autour des centres bâtis sous la forme d'openfields dans la plaine, et de bocages dans collines et les coteaux, jusqu'aux horizons forestiers qui ne sont jamais très éloignés. A l'exemple du Chemin de Saint-Jacques entre **Mirepoix** et **Saint-Lizier**, ils sont riches d'un **patrimoine culturel** de bastides, d'églises, de châteaux et de monuments divers qui accroissent leur attractivité et jalonnent les itinéraires de découverte souhaités par une demande touristique récente.

La modernisation de l'agriculture y est largement due au **développement de l'irrigation**, grâce à l'aménagement du lac de Montbel et des lacs de retenues collinaires qui sont par ailleurs devenus de puissants motifs d'intérêt touristique. Les autres aspects de cette modernisation sont ceux de la **spécialisation** et l'**augmentation de la taille des exploitations**. Ils posent la question du devenir d'un bâti traditionnel désormais fréquemment inadapté et, en conséquence, du traitement d'un bâti nouveau particulièrement marquant dans le paysage par des dimensions, des colorations et des matériaux inaccoutumés. Les dynamiques d'étalement des cultures appellent enfin à une vigilance accrue sur le **réseau des chemins et des haies** qui assurent les continuités écobioécologiques et paysagères entre les espaces naturels qui encadrent le bâti et les cultures.

Dans la région agricole des Coteaux de l'Ariège, les paysages du Terrefort entre la Lèze et l'Arize. À l'horizon, la montagne du Plantaurel puis le front des massifs nord-pyrénéens.



L'évolution contemporaine de la montagne

L'évolution actuelle des paysages montagnards est étroitement liée à la progression de la forêt sous l'effet de l'**exode rural** et d'un **reboisement généralisé**. La surface boisée du département augmente en moyenne de 2000 ha par an, dont 20% seulement en plantations et 80% en croît naturel. Une telle dynamique conduit à la **fermeture des zones intermédiaires et des terroirs** attenants aux hameaux et aux villages des vallées montagnardes. Leur réouverture s'impose pour l'avenir des paysages et d'une économie qui dépend largement de l'**agropastoralisme** et des filières artisanales et commerciales nécessaires au maintien de la vie dans l'espace rural. Elle se heurte aux difficultés de la maîtrise d'un foncier particulièrement morcelé, et du manque d'attrait apparent de la vie pastorale pour les jeunes, qui préfèrent souvent l'émigration. La montagne et la haute montagne ont cependant conservé leur attrait et notamment motivé l'**installation de résidences secondaires** qui en font un lieu de villégiature et contribuent à la réhabilitation et la reconversion d'un bâti souvent très dégradé par des décennies d'abandon. Parallèlement, la généralisation du zonage agriculture-forêt, la fin du pacage en sous-bois et le souci d'une gestion sanitaire et écologique, permettent aux **paysages forestiers** de reprendre progressivement leur aspect naturel et une **fonction d'accueil renouvelée** très appréciée. Quant aux villes de **Foix, Lavelanet-Laroque d'Olmes, Saint-Girons, Tarascon** et **Ax-les-Thermes**, elles forment un réseau de pôles d'accueil et de services qui se densifient et, s'agissant d'environnement et de paysages, développent une offre marquée par l'intégrité, l'authenticité et la modernité.



▲ Le village d'Antras et sa marqueterie de cultures en 1920 et 1995. Le blé, les prairies bocagères et les cultures de printemps formaient un système entretenu au prix d'un labeur quotidien et abandonné dans les années 1950, laissant la place à la fermeture progressive du paysage par la reconquête forestière généralisée.

L'accessibilité des paysages

Le développement récent de l'accessibilité des paysages de l'Ariège aura été l'un des facteurs déterminants d'une **découverte** et d'une **qualité d'expérience paysagère** dont seuls les pays de montagne ont le secret. Les routes et les chemins de l'Ariège forment un réseau dense et ramifié en centaines de chemins et sentiers qui permettent depuis toujours les déplacements et les échanges depuis la plaine jusqu'à l'Espagne voisine. Le réseau routier compte nombre de **parcours pittoresques**, mais ce sont surtout les chemins et les sentiers qui permettent **l'expérience paysagère la plus complète**, celle qui met en jeu les motivations non seulement de la vue mais des autres sens si fréquemment inhibés par le milieu urbain. L'expérience d'un calme et d'un silence intemporels, si appréciés des promeneurs et des randonneurs, y va de pair avec les pratiques ataviques de la cueillette et de la pêche, et, plus récemment, de tous les sports de l'eau vive, de l'escalade, de la glisse, et même de l'extrême avec le parapente. Aussi bien leur entretien et leur développement s'imposent-ils comme **conditions d'accessibilité aux paysages naturels et ruraux les plus convoités**. **En montagne** c'est surtout l'abandon qui menace et appelle une stratégie globale d'entretien, voire de réouverture. **Dans les plaines et dans les collines**, c'est l'effacement qui risque d'en rompre les continuités au profit des grandes cultures. **Dans les villes et l'espace périurbain** enfin, ce sont principalement les exigences de la circulation automobile qui pénalisent l'indispensable réseau qui les met en relation avec les espaces naturels et le ruraux.

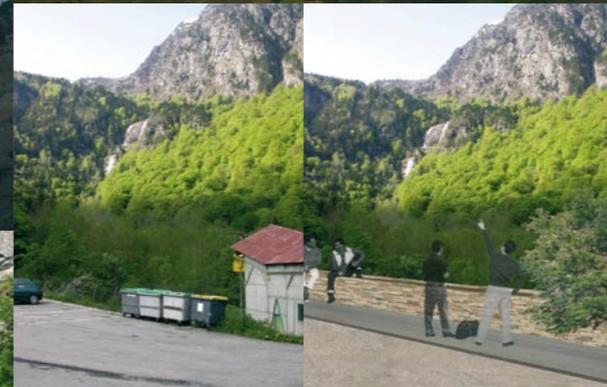


▲ Le parapente, point d'orgue de la remontée aux sources du naturel.

La RD 18 entre Vicdessos et le Port de Lers (1517m). ▶



En montagne, une lisibilité remise en cause par l'importance de la reconquête forestière.



▲ Le traitement des abords des sites remarquables.

La lisibilité des paysages

La lisibilité des paysages comme possibilité de les appréhender dans leur **intégralité** et leur **intégrité** tient en premier lieu à leur **visibilité** effective. Le simple dégagement de séquences ouvertes le long des routes et des chemins qui en garantissent l'accessibilité peut suffire à mettre en scène des paysages qui passeraient autrement inaperçus. Ce dégagement n'est pas toujours acquis, soit que les routes ou les chemins passent en déblai, soit que leurs abords se trouvent occupés par des formations végétales ou des constructions qui occupent le premier plan du champ visuel et occultent les autres motifs du paysage. Ce dégagement s'impose donc comme condition de visibilité des paysages environnants. Mais cette visibilité étant acquise, leur lisibilité peut être remise en question, si l'on n'y prend garde, par la juxtaposition en **covisibilité** de motifs incompatibles avec leur intégrité. Il s'agira par exemple d'immeubles de type urbain implantés en covisibilité avec des chalets dans une station d'altitude, ou de pavillons de modèle standard construits en covisibilité avec des granges dans un site agropastoral préservé. Sur un autre registre, il pourra s'agir de jardins plantés d'essences totalement étrangères à la nature et à l'esprit des lieux. Les autres exemples, plus nombreux mais heureusement plus réparables, sont donnés par les matériels techniques de toute nature, poteaux et lignes électriques, antennes paraboliques, panneaux publicitaires, lampadaires et même containers à déchets qui encombrant parfois des sites stratégiques tels que les entrées de villes ou de villages ou les abords de monuments d'architecture emblématiques et de monuments naturels uniques comme une cascade, une rivière, une falaise ou un col.

La diversité et l'intégrité des paysages

La diversité des paysages de l'Ariège tient à l'intégrité de leurs limites, de leurs structures et de leurs motifs d'intérêt. De la plaine à la montagne, elle se trouve subordonnée aux risques de banalisation et de dégradation auxquels les exposent les dynamiques antagonistes de l'urbanisation, de l'exploitation industrielle ou de la reconquête forestière des espaces agricoles en déshérence. Aux plus hautes altitudes, la diversité des paysages de l'étage pastoral à pelouses est menacée lorsqu'ils sont victimes d'un sous-pâturage entraînant la perte de biodiversité au bénéfice des landes de reconquête. Les mêmes phénomènes affectent l'étage montagnard, étage forestier par excellence, dont l'importance même rend difficile l'exploitation, tant au niveau de la production que de l'ouverture à un public très demandeur, principalement à travers les zones intermédiaires jadis exploitées et aujourd'hui envahies par les landes et les friches. La gestion de ces espaces souvent ressentis comme oppressants, suppose la réouverture et l'entretien de nombreux chemins et sentiers d'accès aux paysages

d'altitude, dont l'outil privilégié reste l'agropastoralisme. Dans les collines, ce sont principalement les paysages habités et cultivés dont la diversité se trouve exposée aux modèles passe-partout peu soucieux de l'esprit des lieux. Dans la plaine, ce sont plutôt les paysages naturels qui sont exposés à l'extension des cultures et à la pression du bâti, surtout dans les paysages périurbains. La préservation de la diversité des paysages de l'Ariège passera donc par les préoccupations de tout plan de développement durable, qui auront à préciser les limites de chacun des domaines du naturel, du rural et de l'urbain ainsi que les orientations et actions relatives à leur préservation et à leur restauration éventuelle.

En ville, la préservation et la mise en scène des espaces liés à l'eau vive. ▶



◀ *En montagne, une diversité remise en cause par la reconquête forestière.*

La cohérence des paysages cultivés et habités



Le village de Sieuras, une des nombreuses illustrations du schéma paysager patrimonial.



◀ *La ferme isolée, illustration d'un habitat dispersé motivé par l'exploitation de sa clairière de champs et de pâtures.*

Les paysages de la campagne cultivée et habitée figurent au premier rang des paysages souhaités par nos contemporains, surtout s'ils s'inscrivent au cœur des paysages naturels d'une montagne accessible. Leur cohérence est organisée par le schéma paysager patrimonial de type rayonnant dans lequel les espaces fermés du bâti, au centre, se trouvent séparés des espaces forestiers par les continuités ouvertes de la clairière agro-pastorale. Il peut admettre des variantes d'une grande diversité en fonction des conditions géomorphologiques locales. Dans les vallées de montagne, il adopte une forme allongée par rapport à laquelle les cultures et les pâtures s'organisent en bandes parallèles à l'axe du talweg. Dans les plaines comme celle de l'Ariège, la disparition des pâtures et l'amplification des cultures place le bâti au cœur des immensités cultivées jusqu'aux horizons boisés. Dans les grandes agglomérations le bâti n'est plus séparé des espaces naturels que par les parcs, les jardins, les quais et les places qui sont au cœur de l'espace public. Ce schéma de cohérence est toujours exposé aux risques du mitage. Le mitage végétal résulte principalement de l'enfrichement et de plantations de type industriel qui rompent les continuités paysagères et écobiologiques du schéma. Le mitage bâti résulte de l'urbanisation diffuse par des constructions isolées ou aléatoirement regroupées qui s'inscrivent en faux par rapport à l'habitat dispersé traditionnel. Ces risques appellent une concertation intercommunale dans le cadre de Schémas de cohérence territoriale et de Plans de paysage permettant d'élaborer le diagnostic partagé des schémas structurels en place et d'en déduire des partis d'aménagement également partagés en matière de développement durable.

L'authenticité des paysages habités

L'authenticité des paysages ariégeois, qui recouvre les valeurs d'originalité et de spécificité, est conçue d'une part comme la protection et la réhabilitation d'un patrimoine exceptionnel d'architecture minérale et végétale, et d'autre part comme la création de modèles nouveaux par des hommes de l'art dans la continuité d'une histoire et de ses savoir-faire. La protection et la réhabilitation des monuments les plus remarquables ont été couronnées de succès. Elles restent plus délicates pour le patrimoine vernaculaire du bâti urbain ou villageois et du petit patrimoine de pierre qui émaille l'espace agropastoral. Diverses opérations, telles qu'« Ardoises en Couserans » ou la Reconversion à usage touristique de bâtiments ruraux de caractère, ont déjà permis de les conduire avec succès en remettant en œuvre les filières partenariales et artisanales nécessaires. Quant au patrimoine d'architecture végétale, sans lequel il ne saurait y avoir de paysage cultivé et habité authentique, ses premiers motifs d'intérêt sont ceux des arbustes, des arbres fruitiers et des arbres d'agrément du jardin, taillés et ordonnancés sur plan carré ou plantés librement. Au-delà, la haie est elle aussi omniprésente dans la composition paysagère de l'espace rural. La ville enfin cherche elle aussi à regrouper toutes les formes possibles de mise en scène de ses monuments et bâtiments par le végétal. Les alignements monumentaux, les boisements de berges des rivières, les parcs et les jardins appellent une protection et un entretien des plus attentifs, et parfois des créations d'autant plus nécessaires qu'espaces et bâtiments publics sont exposés aux nombreux aléas d'une concentration excessive.



Sur Vèbre, la reconversion réussie de l'ancienne chapelle en habitation privée.



Une interprétation moderne du petit patrimoine de pierre : l'abri de services à l'entrée du village de Montoulieu. ►



◄ La restauration du patrimoine vernaculaire : le revêtement de sol d'une ruelle villageoise.



La sauvegarde du précieux patrimoine des jardins urbains. ►

L'urbanité des paysages d'agglomérations

La volonté d'urbanité comme art de vivre en société s'exprime par le développement de tous les services d'une société dynamique et attractive, et leur **intégration à un environnement de qualité** s'impose aujourd'hui en réponse aux évolutions des modes de vie alliant paradoxalement culture urbaine et idéal rural. L'histoire des villes ariégeoises illustre le caractère très traditionnel de la complémentarité et de la solidarité qui y relie l'urbain au rural et au naturel. Placées aux confluences de rivières majeures et aux carrefours des grandes voies de communication les reliant à la campagne et à la montagne, elles savent **le charme de leurs centres anciens**, lieux privilégiés de l'expérience paysagère à travers les ruelles conduisant à la rivière ou au sommet du belvédère emblématique. Autour de la ville ancienne, **la ville moderne** offre la diversité des paysages d'un espace public fortement qualifié par le végétal mais désormais exposé aux aléas d'une circulation automobile envahissante et parfois banalisante. Quant à **l'espace périurbain**, qui représente le desserrement le plus récent de la ville moderne, il se trouve plus particulièrement exposé à l'absence de qualité paysagère. Le bitume généralisé, le matériel de signalisation, les enseignes publicitaires et les parcs de stationnement surdimensionnés relèguent au second plan les motifs d'intérêt de l'architecture tant minérale que végétale et réduisent le réseau des circulations piétonnes et cyclables à sa plus simple expression. Le code de l'urbanisme conditionne désormais l'aménagement de ces espaces à une réflexion d'urbanisme et à des **plans d'aménagement concertés, cohérents et structurés sur un espace public apte à répondre à ses fonctions d'accessibilité et d'urbanité** pour toute personne, motorisée ou non.



▲ À Foix, les allées de Villote au droit de la chapelle Saint-Jacques.



◀ La requalification d'une traversée périurbaine par les plantations et l'amélioration des circulations piétonnes et cyclables.

Les paysages de grandes cultures de la plaine

Une structure paysagère de grandes cultures sur les terrasses de la plaine, autour des regroupements de villages et de fermes dispersées dans un cadre d'horizons collinéens cultivés et boisés.

Les paysages des vallées urbanisées de la plaine

Une structure paysagère de desserments successifs de la ville ancienne en ville moderne et en espaces périurbains, entre le naturel lié à la rivière et le rural de la plaine

Les paysages des collines du Piémont

Une structure paysagère de cultures et de prairies réparties sur le modèle du schéma paysager patrimonial autour des regroupements bâtis des villages et des fermes dispersées sur une charpente de collines douces et de fonds de vallées plats.

Les paysages des Prépyrénées-Plantaurel

Une structure paysagère de cultures et de prairies réparties sur le modèle du schéma paysager patrimonial autour des villages et fermes dispersées sur une charpente de coteaux et de vallées.

Les paysages de vallées montagnardes urbanisées

Une structure paysagère de regroupements résidentiels, touristiques et industriels autour de la ville ancienne, sur une charpente naturelle de fond de vallée, entre eau vive et versants puissants parfois resserrés en cluses.

Les paysages de vallées montagnards de villages, de hameaux et de granges

Une structure paysagère de villages de fonds de vallées et de soulanes dans les basses vallées, et de granges dispersées sur les replats de versants et sur les interfluvies des hautes vallées.

Les paysages forestiers

Une structure paysagère de peuplements forestiers caractéristiques des vallées de l'étage montagnard.

Les paysages de stations d'altitude

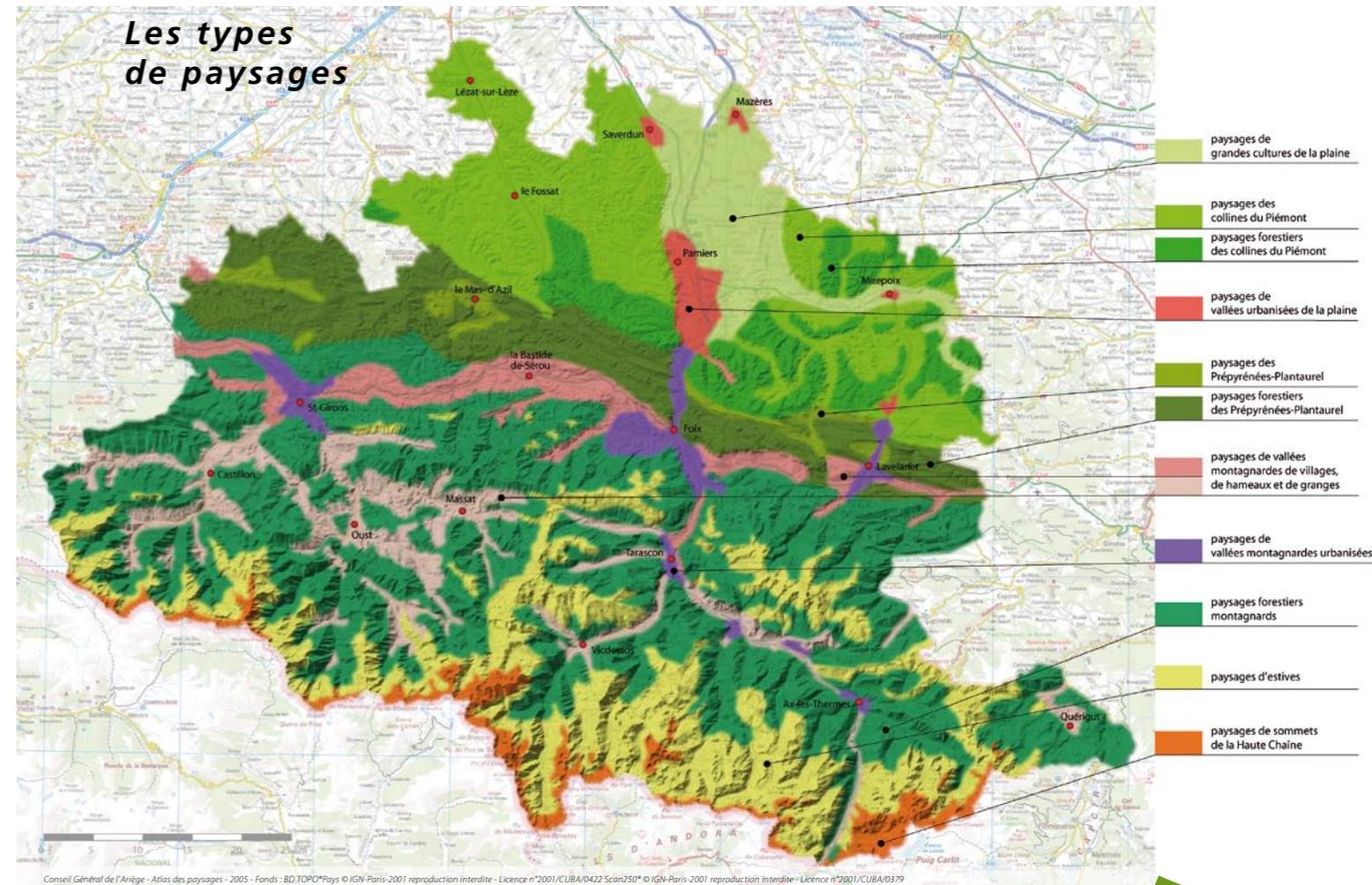
Une structure paysagère d'équipements fréquemment aménagés dans le tissu forestier sur de replats de versants et de plateaux d'altitude.

Les paysages d'estives

Une structure paysagère de sentiers et de cabanes pastorales répartis sur les pelouses d'une charpente naturellement stable.

Les paysages de sommets de la Haute Chaîne

Une structure paysagère de motifs très stables du relief : pics, monts, serres, tucs, dents, caps et rocs, isolés ou regroupés en chaînes sur des dizaines de kilomètres.



Les paysages de grandes cultures de la plaine

Ils sont marqués par l'envahissement des grandes cultures irriguées qui entourent un bâti souvent réduit à la seule ferme au milieu de continuités ouvertes de dimensions parfois considérables.

Leur structure paysagère est faite de l'agencement des grandes cultures irriguées, combinées avec l'élevage bovin pour la viande, sur la charpente naturelle des terrasses et des fonds plats des vallées alluviales. La planéité et l'importance des continuités ouvertes ainsi ménagées, qui ont souvent effacé le réseau des haies bocagères, accroissent notablement leur lisibilité. Elles contribuent à leur originalité et leur authenticité lorsqu'elles mettent en valeur les silhouettes identitaires du bâti ou les hautes tours des grands silos. A l'inverse, elles ont fréquemment nui au réseau des chemins au profit des cultures extensives, et ainsi mis en cause leur accessibilité.

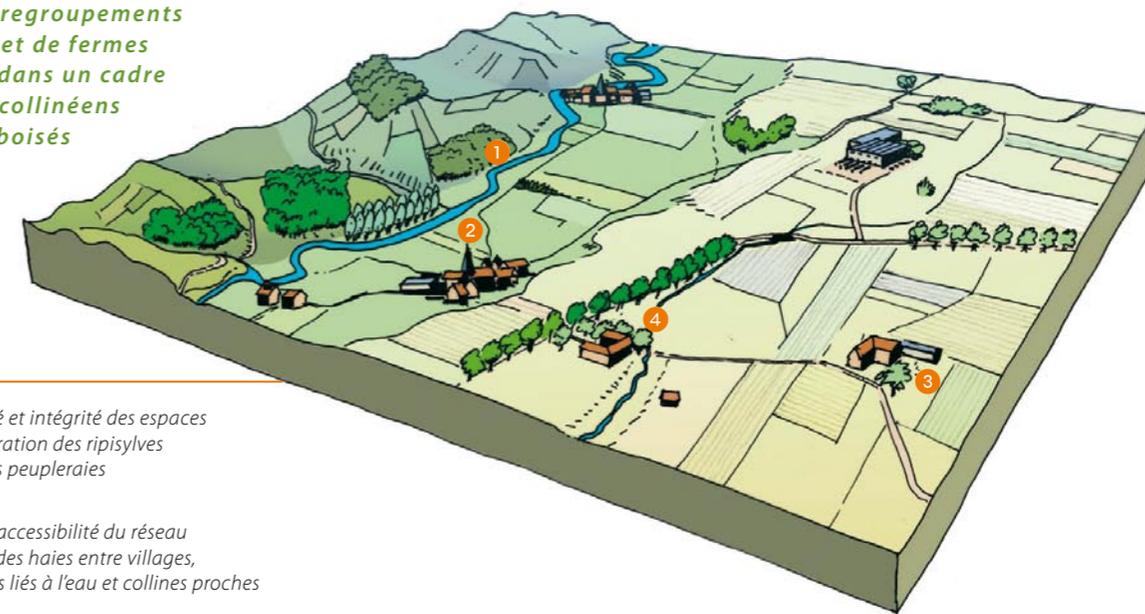
La coopérative agricole du Vernet. ►



La plaine de l'Hers sous la Bastide-de-Lordat.



Une structure paysagère de grandes cultures sur les terrasses de la plaine, autour des regroupements de villages et de fermes dispersées dans un cadre d'horizons collinéens cultivés et boisés



Enjeux

- 1 Accessibilité et intégrité des espaces naturels, restauration des ripisylves et limitation des peupleraies
- 2 Lisibilité et accessibilité du réseau des chemins et des haies entre villages, espaces naturels liés à l'eau et collines proches
- 3 Authenticité des réhabilitations, reconversions et constructions nouvelles dans la continuité des savoir-faire locaux
- 4 Mise en scène du bâti d'exploitation et des hangars par tout motif d'architecture végétale patrimoniale

Les paysages des vallées urbanisées de la plaine

Ils sont caractérisés par l'étalement des espaces périurbains et des aménagements qui les accompagnent, notamment l'A66-E9 et la RN20, dans l'axe de la vallée de l'Ariège, et les routes départementales qui les relient à plaine et aux terreforts voisins.

Leur structure paysagère est faite de l'agencement des différents motifs du bâti urbain, parmi lesquels ceux du bâti industriel prennent fréquemment le plus d'importance par leur impact, sur la charpente naturelle des terrasses et des fonds plats des vallées alluviales. La planéité de cette charpente en facilite l'accessibilité. L'importance des continuités ouvertes de l'espace rural de la plaine favorise le développement d'espaces périurbains de type résidentiel, commercial, artisanal et industriel. Mais ce développement risque de nuire à la cohérence de la répartition entre urbain, naturel et rural en fonction du schéma paysager patrimonial, ainsi qu'à l'accessibilité et à la continuité du réseau des circulations piétonnes et cyclables qui les met en relation. Il appelle de ce fait la définition de ses limites et de ses structures par tous plans et programmes intercommunaux d'actions concertées accordées aux paysages locaux.

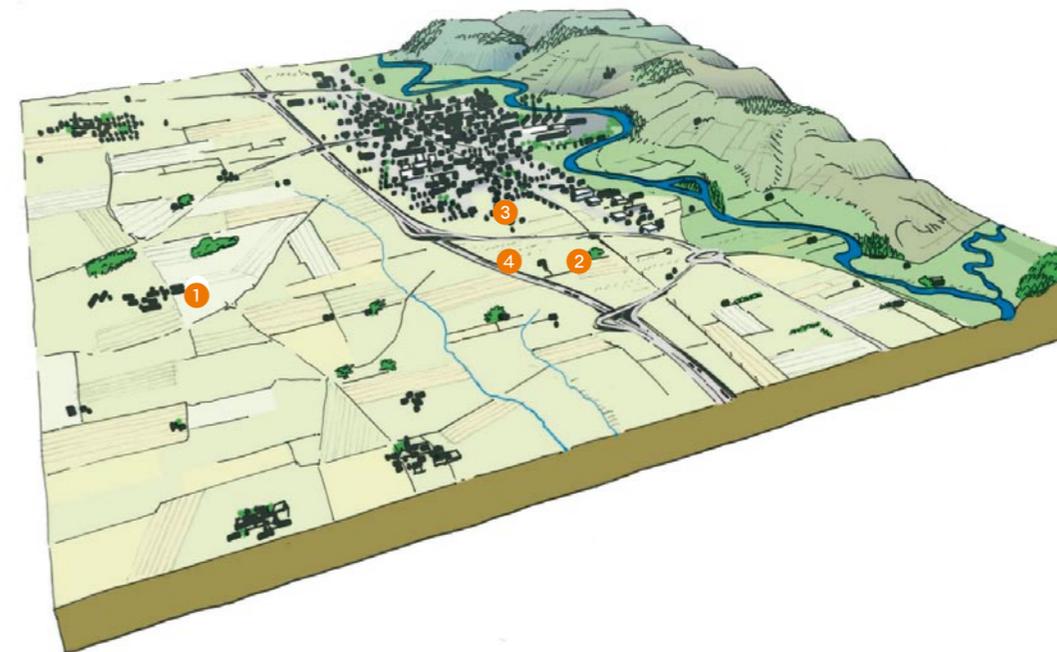


▲ Vue générale de Pamiers



L'espace périurbain de Saverdun autour de la gare. ►

Une structure paysagère de desserments successifs de la ville ancienne en ville moderne et en espaces périurbains, entre le naturel lié à la rivière et le rural de la plaine



Enjeux

- 1 Intégrité et accessibilité des espaces naturels en continuité avec le réseau des circulations douces entre urbain, rural et naturel
- 2 Cohérence et urbanité des espaces périurbains dans l'ordre de proximité avec la ville moderne
- 3 Mise en scène des traversées périurbaines et des entrées de ville par tout motif d'architecture minérale et végétale
- 4 Rôle de l'autoroute et des structures du relief comme limites entre urbain et rural et comme cadres de planification urbaine

Les paysages des collines du Piémont

Ils s'étendent sur les reliefs qui entourent la plaine de Saverdun et de Pamiers. Ces reliefs sont plus ou moins accusés en fonction de la nature de leurs sols, ceux des coteaux calcaires étant les plus raides et ceux des coteaux marneux les plus doux.

Leur structure paysagère est fondée sur une charpente naturelle où l'eau compose avec le relief pour donner des vallées plus ou moins cloisonnées, séparées par des interfluviaux de collines vouées à la polyculture et à l'élevage. Les cultures descendent sur les plas ou planiers des vallées les plus ouvertes et occupent les fonds de vallées avec les prairies de fauche, parfois les vergers et beaucoup plus rarement les vignes. Le bâti se localise au centre des terres cultivées, conformément au schéma paysager patrimonial, en général en fond de vallée pour les bourgs et sur une hauteur pour les hameaux et les fermes. Ces paysages n'échappent pas aux friches qui les déstructurent parfois par brouillage du parcellaire, occultation progressive des centres bâtis, et diminution de la lisibilité et de l'accessibilité.

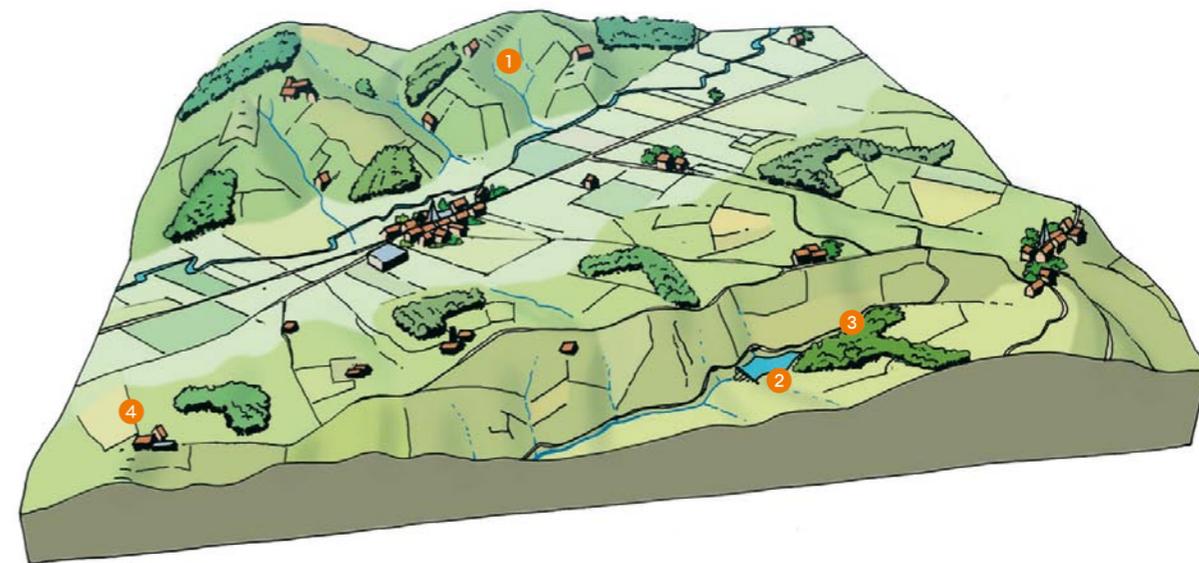
Lézat-sur-Lèze entourée de ses cultures irriguées et de ses prairies.



Les paysages plus boisés et pâturés de l'Arize, jusqu'aux horizons prépyrénéens.



Une structure paysagère de cultures et de prairies réparties sur le modèle du schéma paysager patrimonial autour des regroupements bâtis des villages et des fermes dispersées sur une charpente de collines douces et de fonds de vallées plats



Enjeux

- 1 Cohérence et lisibilité des coteaux et des horizons naturels à préserver de tout mitage bâti et végétal
- 2 Cohérence de la localisation des nouveaux sites de fondation dans le cadre des documents d'urbanisme
- 3 Accessibilité du réseau des chemins entre villages, espaces naturels liés à l'eau et collines
- 4 Authenticité des réhabilitations, reconversions et constructions nouvelles dans la continuité des savoir-faire locaux

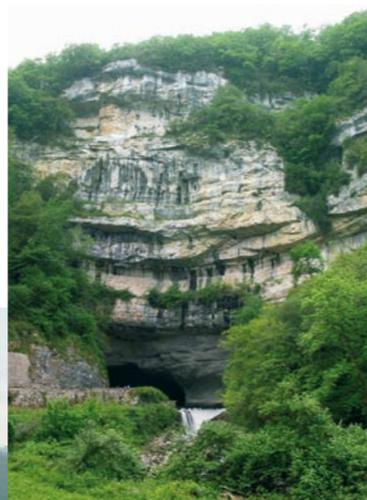
Les paysages des Prépyrénées-Plantaurel

Ils s'étendent entre les altitudes moyennes de 900 m, altitude supérieure moyenne des basses montagnes ariégeoises, et 300 m, altitude moyenne de la plaine de Pamiers. Ils occupent les Prépyrénées, qui comptent le Plantaurel et les Petites Pyrénées.

Leur structure paysagère est fondée sur une charpente naturelle qui présente de nombreuses originalités. Les Prépyrénées se caractérisent par leurs cluses, leurs combes, leurs crêtes boisées ou quères, leurs rivières souterraines et leurs grottes, dont certaines, telles le Mas d'Azil, figurent parmi les hauts lieux de notre Préhistoire. Sur cette charpente parfois particulièrement sèche, c'est le chêne qui domine : chêne vert ponctuellement et garrigues rocailleuses, chêne pubescent sur les soulèilles des collines et coteaux, chênes pédonculés sur les ombrées et

chênes sessiles sur les sols plus profonds. Les motifs du schéma paysager patrimonial y entourent un bâti qui se trouve plutôt regroupé dans les bocages des vallées lorsque les coteaux sont calcaires et plutôt dispersé lorsqu'ils sont marneux.

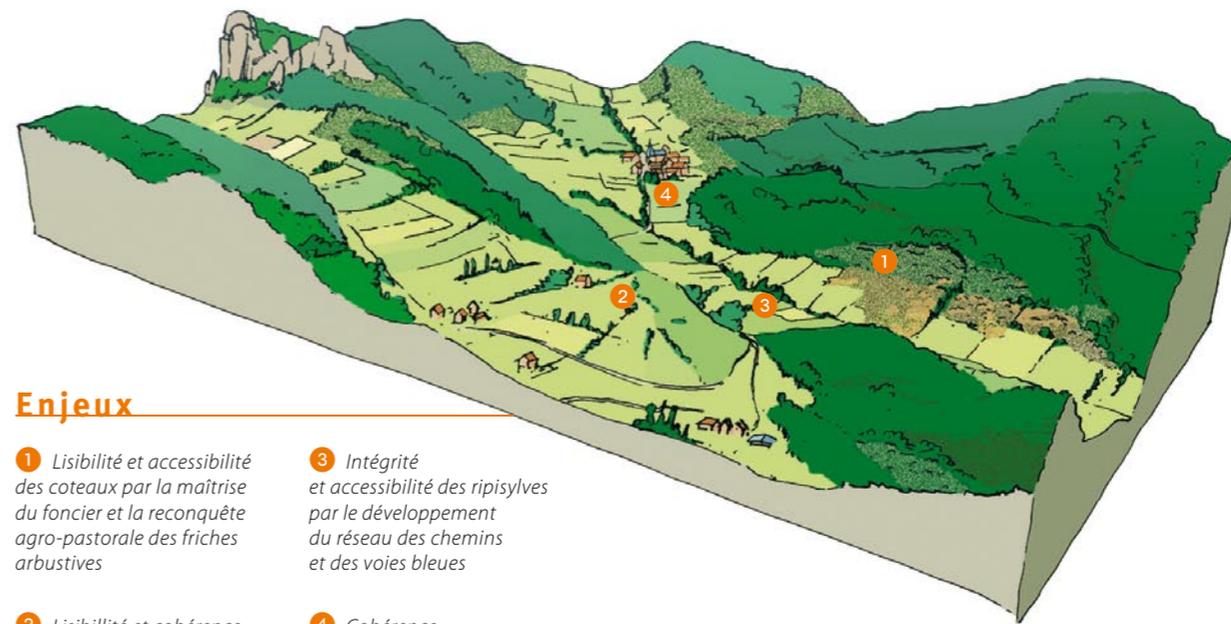
La très célèbre et emblématique grotte du Mas d'Azil. ▶



Le Mas d'Azil dans son amphithéâtre naturel de crêts calcaires.



Une structure paysagère de cultures et de prairies réparties sur le modèle du schéma paysager patrimonial autour des villages et fermes dispersées sur une charpente de coteaux et de vallées



Enjeux

- 1 Lisibilité et accessibilité des coteaux par la maîtrise du foncier et la reconquête agro-pastorale des friches arbustives
- 2 Lisibilité et cohérence des espaces cultivés menacés par le mitage bâti et végétal
- 3 Intégrité et accessibilité des ripisylves par le développement du réseau des chemins et des voies bleues
- 4 Cohérence de l'aménagement et du renouvellement des communes dans le cadre des documents d'urbanisme et authenticité des types d'implantation et du bâti villageois

Les paysages de vallées montagnardes urbanisées

Ce sont les paysages des vallées de l'Ariège, du Salat et du Touyre aux confluences des dépressions intra-pyrénéenne, méso-pyrénéenne et prépyrénéenne, où se sont développées les villes majeures de la montagne.

Leur structure paysagère est fondée sur la charpente naturelle de toute vallée de montagne, depuis son cours d'eau, ses berges et ses zones inondables jusqu'aux interfluves qui la séparent des vallées voisines, en passant par les versants plus ou moins raides et boisés. Les sites de fondation des villes et les motifs du bâti urbain s'organisent traditionnellement autour des confluences, dans les fonds de vallées, à l'exclusion de toute occupation des coteaux boisés environnants, et motivent un schéma en élévation dans lequel le velum urbain ne se trouve percé que par les motifs emblématiques du rocher fondateur, des clochers ou des hautes cheminées des anciennes usines. Aujourd'hui, ce sont les motifs du bâti résidentiel, touristique et hôtelier, voire industriel, qui tendent à prendre le pas sur les autres, au risque d'une déstructuration de la cohérence traditionnelle par les effets de mitage des coteaux proches.

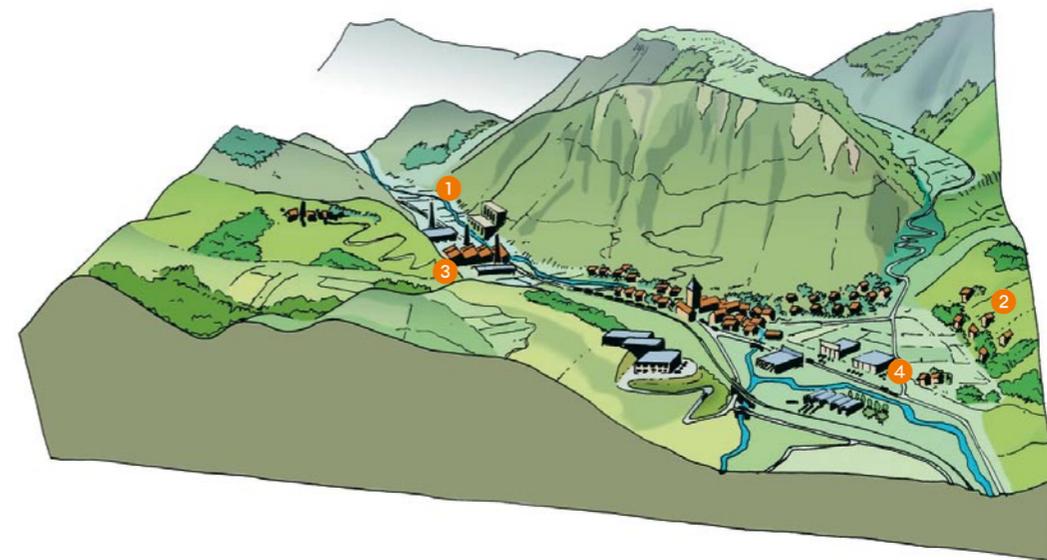


Laroque-d'Olmes, ▲
paysage emblématique
de l'axe industriel
du pays d'Olmes.

Saint-Lizier, sur la barre
qui surplombe le Salat. ►



Une structure paysagère de regroupements résidentiels, touristiques et industriels autour de la ville ancienne, sur une charpente naturelle de fond de vallée, entre eau vive et versants puissants parfois resserrés en cluses



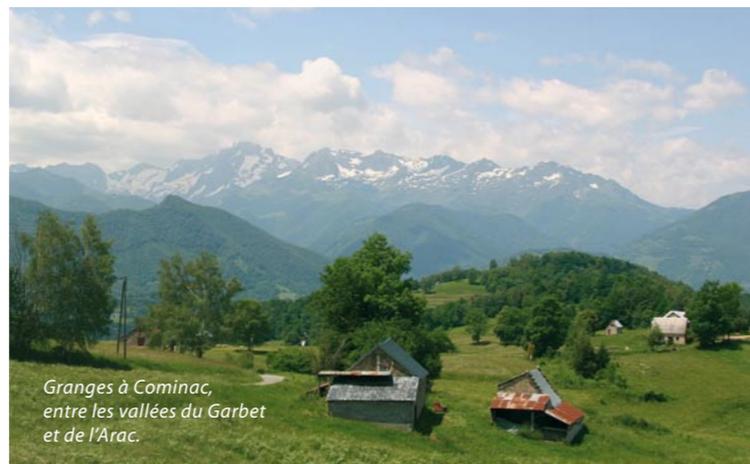
Enjeux

- 1 Accessibilité et préservation des ripisylves et des espaces naturels et ruraux de toute urbanisation linéaire
- 2 Intégrité des coteaux menacés par le mitage et cohérence des nouveaux sites de fondation dans le cadre des règlements d'urbanisme
- 3 Authenticité des réhabilitations et reconversions industrielles dans la continuité du patrimoine des savoir-faire locaux
- 4 Authenticité des nouvelles constructions et urbanité des espaces périurbains dans le respect du velum urbain

Les paysages de vallées montagnardes de villages, de hameaux et de granges

Ce sont les paysages des vallées de montagne. Elles sont occupées à l'aval, dans le fond de la vallée et sur la soulane, par un habitat groupé de villages entourés de leurs champs, de leurs prés, de leurs vergers et de leurs jardins. A l'amont de la vallée et jusque sur les interfluves, c'est ensuite un habitat dispersé de hameaux et de granges entourées de leurs prés de fauche jusqu'aux lisières forestières qui les cernent et occupées par les troupeaux aux intersaisons.

Leur structure paysagère est faite de l'agencement des motifs du schéma paysager patrimonial sur la charpente naturelle propre à toute vallée montagnarde et caractérisée par le contraste de l'ombrée, lieu d'élection des boisements denses et parfois des pacages, et de la soulane, dont les champs et les prés entourent le bâti de leurs étagements caractéristiques en fonction de l'altitude.

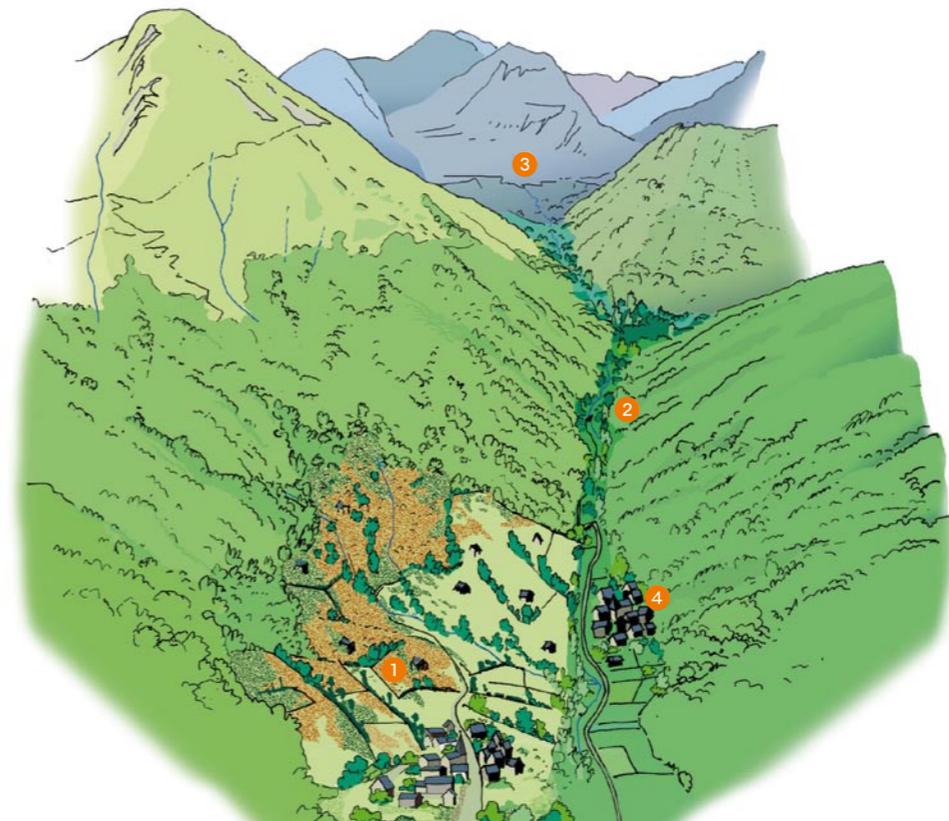


Granges à Cominac, entre les vallées du Garbet et de l'Arac.



Dans la vallée de la Bruyante, en Donezan, le village de Mijanès. ►

Une structure paysagère de villages de fonds de vallées et de soulanes dans les basses vallées, et de granges dispersées sur les replats de versants et sur les interfluves des hautes vallées



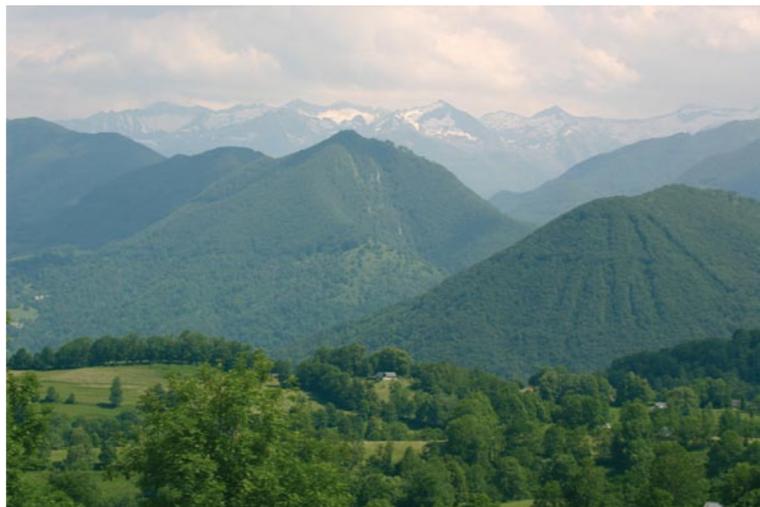
Enjeux

- 1 Lisibilité et cohérence de la zone intermédiaire par la réouverture des granges et de leurs prairies de fauche
- 2 Accessibilité de l'eau vive par l'entretien des chemins de berges
- 3 Accessibilité des paysages d'altitude par la réouverture des pistes et sentiers d'accès aux estives
- 4 Authenticité des actions de réhabilitation et de reconversion des granges et des hameaux affectés par la dégradation et l'abandon

Les paysages forestiers

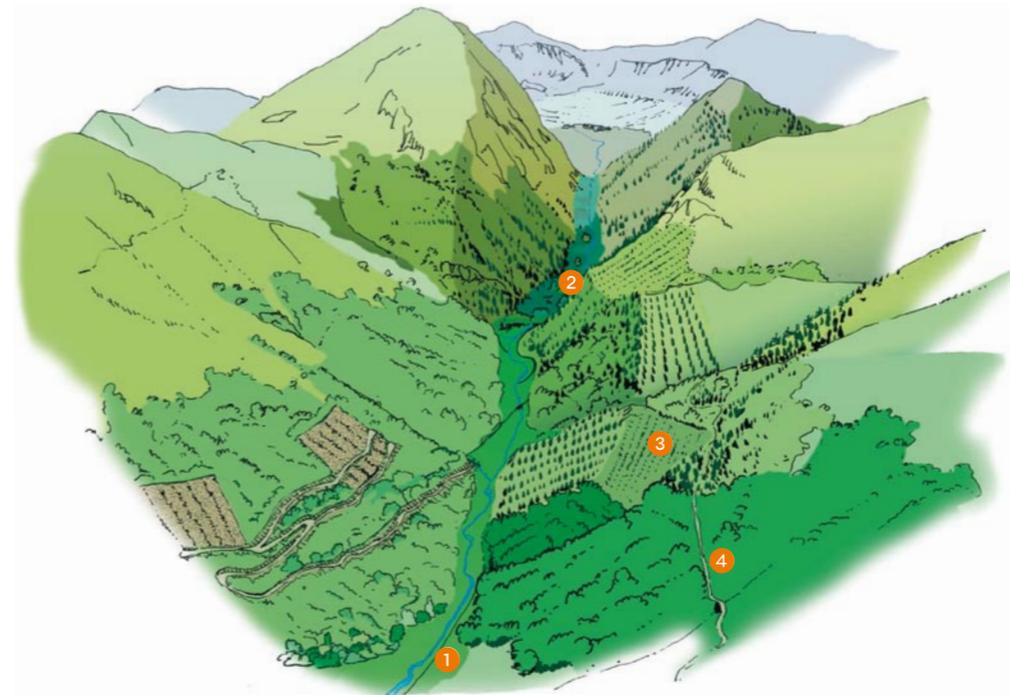
Ce sont ceux de l'étage forestier, depuis les chênaies des altitudes inférieures jusqu'aux hêtraies-sapinières qui précèdent les estives. Ils ont historiquement souffert de profonds bouleversements dus aux incendies, aux défrichements, à l'exploitation pour le charbon de bois nécessaire aux forges catalanes des vallées, à l'abrutissement, à la cueillette généralisée, à la construction et au chauffage, et plus récemment à la fabrication du papier. Elles connaissent cependant depuis un siècle une très forte dynamique de reconquête et couvrent aujourd'hui plus de 40% de la surface du département.

Leur structure paysagère est fondée sur une forte charpente naturelle de bassins versants qui rassemblent les eaux vives des cirques, combes et vallons d'altitude par leurs systèmes de cluses, de défilés, de gorges, puis de vallées glaciaires en berceau ou en auge. Ils sont omniprésents, qu'ils occupent les interfluvies ou les versants des vallées et surtout les ombrées.



▲ Les paysages forestiers des vallées d'Ustou et du haut Salat.

Une structure paysagère de peuplements forestiers caractéristiques des vallées de l'étage montagnard



Enjeux

- 1 Accessibilité des fonds de vallées et aménagement d'aires d'accueil au départ des sentiers de randonnée
- 2 Accessibilité de l'eau vive et lisibilité des paysages, rendus difficiles à partir des chemins par l'encaissement de la vallée
- 3 Authenticité de la forêt par l'exclusion de toute artificialisation et le retour à ses modèles naturels
- 4 Dimensionnement et insertion des pistes forestières à la mesure des débardages et abandon d'un type d'exploitation révolu

Les paysages de stations d'altitude

Ils s'inscrivent dans la logique de conquête qui a commencé avec l'avènement du tourisme de masse au milieu du dernier siècle.

Elles occupent les altitudes moyennes de 1250 à 2000 m, voire 2400 m pour Ax-Trois-Domaines. Leur structure paysagère est faite de l'agencement des stations d'accueil sur une charpente naturelle de replats de versants et des pistes de pratique des sports d'hiver fréquemment aménagés dans le tissu forestier entre la station et l'étage des estives. La concentration et la densité du bâti permettent une bonne compacité. Mais l'architecture, qui reste exposée au manque de coordination et à la mise en covisibilité de modèles disparates, mériterait d'être encadrée par un architecte coordinateur de façon à créer un cadre cohérent pour toute construction nouvelle. Quant à l'ouverture ou à la rénovation des pistes en forêt, on veillera à respecter la morphologie de la charpente naturelle et les modèles d'aménagement qui s'éloignent désormais de la géométrie purement fonctionnelle pour retrouver ceux des paysages naturels.

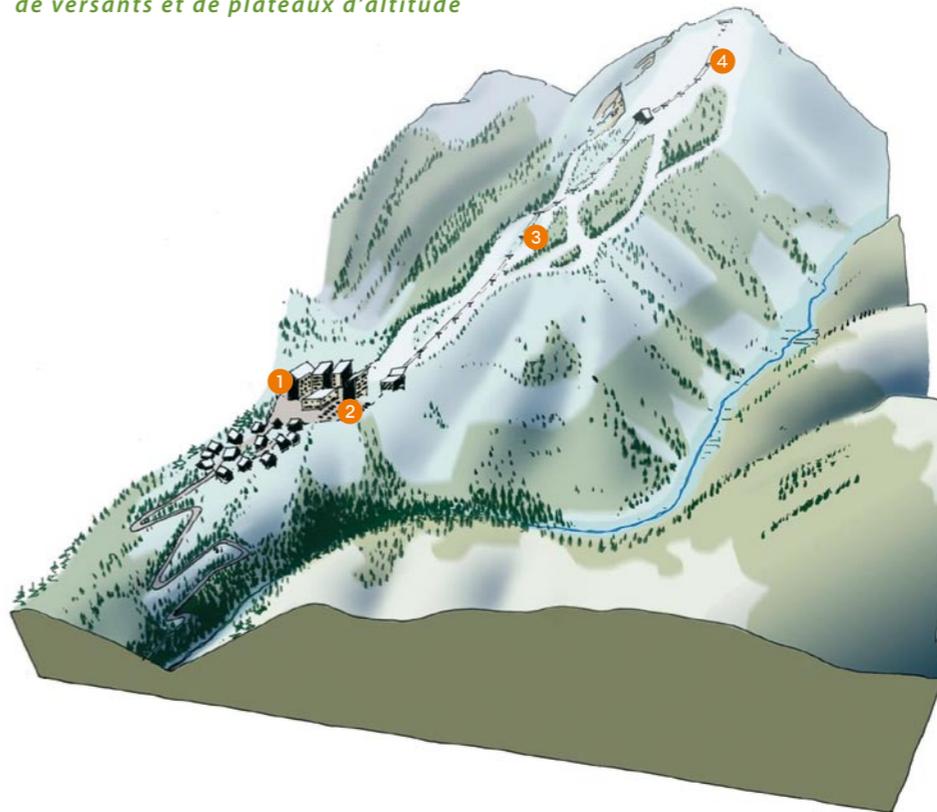


▲ La station d'Ascou-Pailhères dans son écrin de forêts.

La station des Monts d'Olmes. ►



Une structure paysagère d'équipements fréquemment aménagés dans le tissu forestier sur de replats de versants et de plateaux d'altitude



Enjeux

- 1 Lisibilité et cohérence de l'architecture exposée aux risques de covisibilité
- 2 Composition et traitement qualitatif des aires de stationnement
- 3 Mise en scène du réseau des pistes au sein des masses boisées
- 4 Aménagement des sites naturels liés aux pratiques estivales de la haute montagne

Les paysages d'estives

Ils occupent les hautes altitudes entre 1700 m et 2700 m. Leurs dimensions, parfois considérables, et la simplicité de leur structure les font figurer parmi les paysages les plus remarquables des Pyrénées.

Leur structure paysagère est celle d'une charpente naturelle très stable dont les motifs principaux sont ceux du plateau, de la combe ou du vallon d'altitude, très souvent agrémentés d'un étang et revêtus d'un tapis de pelouses qui n'admet les boisements clairs qu'en périphérie inférieure. Sur cette charpente se trouvent greffés les très anciens motifs pastoraux des chemins, des sentiers, des cabanes pastorales et des orrys, plus récemment, des refuges.

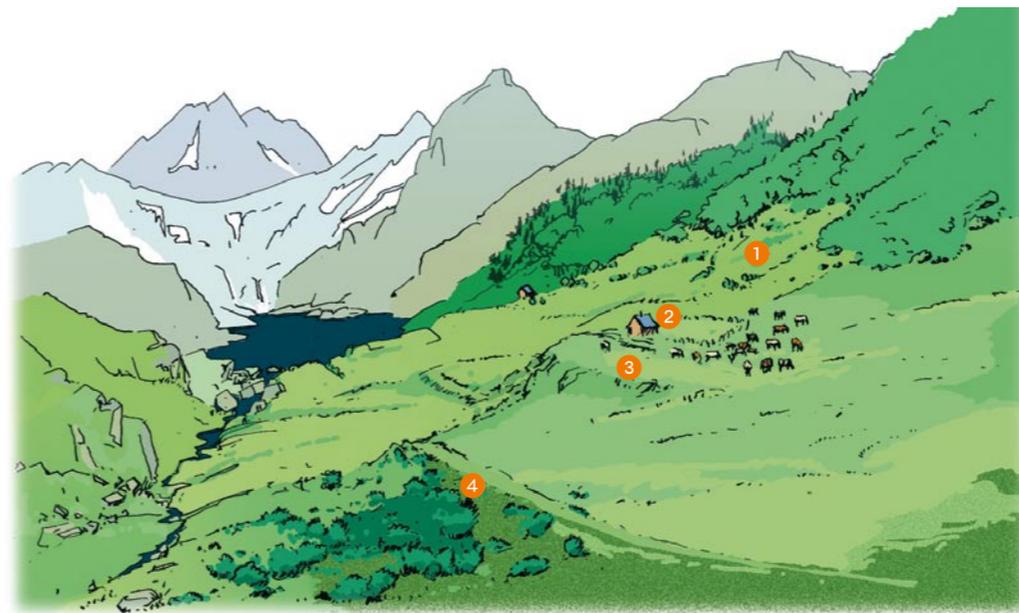


Sur les estives
du port de Lers
(1517m).▶

L'estive d'Aula.▶



Une structure paysagère de sentiers et de cabanes pastorales répartis sur les pelouses d'une charpente naturelle particulièrement stable



Enjeux

- 1 Intégrité et diversité des biotopes sensibles par le pâturage et la fauche
- 2 Authenticité des restaurations des volumes, formes, toitures et bardages des cabanes et des orrys
- 3 Authenticité des abords des cabanes et des orrys par absence de tous travaux et enfouissement des réseaux de desserte indispensables
- 4 Contrôle de la colonisation arborée et entretien des lisières inférieures

Les paysages de sommets de la Haute Chaîne

Ils surplombent les estives et forment l'horizon lointain de très nombreux paysages ariégeois, y compris ceux de la basse vallée de l'Ariège et de la Région Midi-Pyrénées. C'est dire leur place dans l'image même du département.

Leur structure paysagère est celle d'une charpente naturelle très stable de motifs du relief : pics, monts, serres, tucs, dents, caps et rocs, isolés ou regroupés en chaînes sur des dizaines de kilomètres de longueur, à l'exclusion de tout motif de l'espace cultivé et habité si ce n'est peut-être une voie d'escalade équipée.

*La Haute Chaîne
vue du plateau de Beille.*

❖ L'ambition proposée par le Projet Ariège 2020, *Cheminer vers le futur* est de permettre à l'Ariège de prendre toute sa place dans une grande région européenne en tant qu'espace au cadre de vie et à l'environnement attractifs. Le projet accorde aux paysages une place privilégiée dans la mesure où le milieu naturel en constitue le fonds de commerce reconnu et appelle un développement durable, notamment à travers le management environnemental et la systématisation de la prise en compte du paysage (Ariège 2020 : 10)

❖ Le développement durable du patrimoine paysager de l'Ariège suppose ainsi la consolidation de la cohérence qui en a toujours fait la valeur : cohérence entre l'exploitation des ressources d'un milieu naturel particulièrement riche et la culture d'une société qui a toujours cherché à lui faire produire ses plus beaux fruits à travers les aléas d'une histoire mouvementée. Les paysages qui font partie de cet héritage ne peuvent être considérés comme le résultat aléatoire de seuls choix fonctionnels et techniques, si justifiés soient-ils, en matière d'agriculture, d'artisanat, d'industrie, d'architecture et d'équipement. Ils résultent de projets cohérents d'organisation de l'espace territorial au sein d'une nature dont ils respectent les contraintes et les qualités et d'une culture dont ils respectent l'art de vivre et les valeurs.

❖ À ce titre, les enjeux d'accessibilité, de lisibilité et de diversité concernent tous les paysages ariégeois et ouvrent sur des projets privilégiant la reconquête de l'intégrité et de l'intégralité de paysages encore méconnus, oubliés ou brouillés par plus d'un siècle d'un exode rural dont les développements de la mobilité, de l'exode urbain et de l'ouverture au monde par le tourisme sous toutes ses formes ont récemment et résolument entrepris de pallier les effets. Les enjeux de cohérence, d'authenticité et d'urbanité des paysages habités et cultivés de ce patrimoine s'inscrivent alors dans ce mouvement comme des exigences, non pas de reproduction de formes et de modèles hérités du passé, mais d'interprétation de ces modèles par des professionnels du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture au service d'une volonté commune aux réseaux des partenaires institutionnels et privés qui composent la filière paysage de l'Ariège.



▲ lac de Mondély

Les mots du paysage

- **Amendement Dupont** : nom donné à l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme, stipulant l'inconstructibilité, en dehors des zones urbanisées et en l'absence de projet urbain, d'une bande de 100 à 75m de part et d'autre des routes principales.
- **Carte communale** : outil de planification des petites communes rurales ayant valeur de document d'urbanisme, sans avoir recours au PLU*, depuis la loi SRU*.
- **Charpente naturelle** : ensemble formé par les enchaînements* de motifs de la géomorphologie locale d'un paysage.
- **Circulation douce** : toute circulation autre que celles qui sont ouvertes aux engins motorisés.
- **Cohérence** : critère de qualité de l'expérience paysagère* résultant de la possibilité d'y reconnaître les modèles* de paysage anciens et nouveaux consacrés par une histoire et une culture.
- **Contextualisation paysagère** : inscription d'un motif de paysage, actuel ou en projet, dans la continuité* de son contexte tel que défini par le modèle* de paysage local.
- **Continuité** : enchaînement* de motifs dont l'intégrité* assure la stabilité du paysage. Les ruptures de continuités par fragmentation* ou effacement des motifs qui les composent conduisent à la dégradation, voire à la disparition des paysages qu'elles structurent.
- **Continuités naturelles** : ensemble formé par le réseau des espaces qui assurent l'intégrité* écobioécologique d'un territoire et dont les enjeux sanitaires et symboliques* sont de plus en plus sensibles à nos contemporains.

- **Continuités ouvertes** : ensemble formé par le réseau des espaces ouverts*, publics et privés, qui autorisent l'expérience paysagère*.
- **Contrat de paysage** : outil de mise en œuvre d'un projet de paysage de même nature que la Charte de paysage* commun à deux partenaires.
- **Développement durable** : mode de développement ne compromettant pas celui des générations futures. Il oppose le projet d'une activité économique et sociale respectueuse des ressources naturelles non renouvelables, de la sécurité, de la santé et de la diversité* culturelle à la situation actuelle où ces valeurs sont très inégalement respectées.
- **Enjeux de paysage** : critères d'appréciation de la qualité paysagère. Les principaux sont l'accessibilité*, la lisibilité*, la diversité*, la cohérence*, l'authenticité* et l'urbanité*.
- **Enchaînement** : séquence nécessaire et attendue des motifs d'un paysage : le ruisseau « appelle » la berge, la berge la ripisylve, la ripisylve la prairie, la prairie le coteau boisé, etc...
- **Fragmentation** : la plaie du siècle en matière de paysage. Elle se traduit à toutes échelles par la dégradation, la segmentation, l'occultation ou la disparition de nombreux motifs d'intérêt des paysages et de leurs continuités* tant physiques que visuelles, sous l'effet des dynamiques* non maîtrisées de la végétation, de l'urbanisation et de l'équipement.
- **Futaie jardinée** : mode de gestion de la forêt ayant recours à des essences variées et évitant de ce fait le recours à une seule et même essence

- **Loi Paysage** : loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur* des paysages, faisant obligation de prendre en compte la qualité du paysage dans les documents d'urbanisme (PLU*) et le dossier du permis de construire (Volet paysager* du permis de construire).
- **Loi SRU** : Loi Solidarité et renouvellement urbain (2000). Loi de réforme des documents d'urbanisme (SCOT*, PLU*, PADD*, Carte communale*) pour favoriser la coopération des communes faisant partie d'un même bassin de vie.
- **Mitage** : dégradation des motifs d'un paysage par les effets des dynamiques* non maîtrisées, principalement de la végétation et de l'urbanisation.
- **Motif de paysage** : élément minéral ou vivant, naturel ou artificiel, entrant dans la composition d'un paysage. Le motif de paysage est un motif d'intérêt, un motif d'image* et une raison d'agir.
- **PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable*. Instauré par la loi SRU* comme préalable au Plan local d'urbanisme (PLU*), il précise le projet d'évolution* et de développement d'ensemble d'une ou de plusieurs communes.
- **Pays** : territoire caractérisé par une unité de vie, de relations et de projets. La loi Voynet (LOADDT, 1999) instaure des Pays dont la Charte* règle la stratégie de développement durable*. L'Ariège en compte quatre : le Pays des Portes Ariège Pyrénées, le Pays des Pyrénées Cathares, le Pays Couserans et le Pays de Foix-Haute Ariège.
- **Plan de paysage** : instrument partenarial de planification paysagère. Il comporte un diagnostic partagé, un parti d'aménagement commun et un programme d'actions* concertées entre les partenaires du Plan. Il est suivi de Chartes* et de Contrats* de paysage.

- **PLU : Plan local d'urbanisme**, substitué aux anciens POS* par la loi SRU*. Sur la base d'un projet d'aménagement et de développement durable* (PADD*), il organise l'affectation et le traitement de l'environnement*, de l'espace public* et des paysages, dont il inclut une description et une analyse des structures*. Il comporte un projet urbain et des règlements.
- **POS** : Plan d'occupation du sol. Document d'urbanisme destiné à prévoir et à organiser l'urbanisation, désormais remplacé par les plans locaux d'urbanisme (PLU*)
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale. Document de planification fédérant l'action publique sur des territoires intercommunaux et concernant notamment le transport, l'urbanisme commercial, l'environnement*, la solidarité sociale et la protection des paysages.
- **Urbanité** : critère de qualité de l'expérience paysagère* comme expression d'un art de vivre* commun. Cet art est, selon certains, en voie de disparition : « Nous admirons les villes que nous ne savons plus construire » (A. Berque)
- **Ville durable** : ville ayant adopté le modèle du développement durable*. Modèle d'urbanité*, ses habitants sont citoyens, son milieu satisfait à des objectifs de qualité écologique et paysagère, et elle s'attache à préserver les capacités de survie et les potentialités des générations futures.
- **Volet paysager du permis de construire** : ensemble des photographies, simulations et documents requis par la loi Paysage* dans le dossier de demande du permis de construire pour montrer comment le site est modifié par la nouvelle construction ou le nouvel aménagement et expliquer les choix du projet.

*Les termes avec * renvoient au glossaire du CD-ROM.*

Ouvrages

- BERQUE Augustin, 1995, *Les raisons du paysage*, Hazan, Paris - 1999, *La Mouvance*, Editions de la Villette, Paris.
- BONNETON Christine, éditeur, 2001, *Ariège*.
- CAUE de l'Ariège, 2002, *ARIEGE Caractères – 2002, Les PUJOLS, Diagnostic architectural et paysager - 2005, Rénover et aménager en Haut-Couserans – 2005, Exposition Valorisation du patrimoine bâti de caractère*.
- CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE, *Ariège 2020, Cheminer vers le Futur*.
- CHEVALIER Michel, 1985, *L'Ariège, «Ouest-France»*, Rennes.
- DONADIEU Pierre, MAZAS Elisabeth, 2002, *Des mots de paysage et de jardin*, Educagri éditions, Dijon.
- HENRY Simone, 1985, *Comminges et Couserans*, Privat.
- HERVIEU Bernard, VIARD Jean, 1996, *Au bonheur des campagnes, La Tour d'Aigues, l'Aube – 2001, L'archipel paysan, La Tour d'Aigues, l'Aube*.
- LEVY André, 2000, *Le dictionnaire des Pyrénées*, Privat.
- PAILHÈS Claudine, 1989, *Guide des Archives de l'Ariège*, Conseil Général de l'Ariège, Archives Départementales. 603 p.
- ROGER Alain, 1997, *Court traité du paysage*, Gallimard, Paris - 1999, *La Mouvance*, Editions de la Villette, Paris.
- TAILLEFER François, dir., 1974, *Les Pyrénées, de la montagne à l'homme*, Privat.
- TAILLEFER François, 1985, *L'Ariège et l'Andorre*, Privat.
- URCAUE de Midi-Pyrénées, 2000, *Paysages de Midi-Pyrénées*, Privat – 2002, *Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement*.

p. 12

- photo du lac de Bethmale et photo du lac de Laurenti
© ADEMAST

p. 13

- photo du Montcalm et photo de la vallée de l'Aston
© ADEMAST
- gravure de Boucoiran
© GEODE

p. 14 - 15

- pour la totalité des photos
© GEODE

p. 16

- photo du pic de Querforc
© GEODE

p. 18 - 19

- photos de St-Quirc et photos de Foix
© GEODE

p. 21

- photos du village d'Antras
© GEODE

p. 48

- photo d'Aula
© Conseil Général de l'Ariège

Document réalisé à l'initiative du Conseil Général de l'Ariège

par Alain Mazas, paysagiste DPLG,
Michel Collin, paysagiste DPLG et Alain Boëmare, géographe

Achévé d'imprimé en avril 2006 sur les presses de l'imprimerie *Causse et Cévennes* 05 65 58 41 41
dépot légal second trimestre 2006



Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées

*Ce livret est constitué
d'extraits de l'Atlas des Paysages
disponible en CD-ROM
sur simple demande
auprès du Conseil Général*

*Hôtel du Département
BP23 - 09001 Foix Cedex
Tél. 05 61 02 09 09*

